

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate



NOMINATION ET ASSERMENTATION OFFICIELLE DE L'HONORABLE MICHELLE O'BONSAWIN À LA CSC

Moncton, le 1er septembre 2022 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination et l'assermentation officielle de l'honorable juge Michelle O'Bonsawin à la Cour suprême du Canada qui a eu lieu aujourd'hui. Grâce à ses compétences et ses expériences diverses, il est évident que l'honorable juge O'Bonsawin est un ajout de taille à la Cour suprême du Canada.

La juge O'Bonsawin détient un baccalauréat ès arts de l'Université Laurentienne, un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa, une maîtrise en droit de la Osgoode Hall Law School et un doctorat en droit de l'Université d'Ottawa.

Abénaquise, membre de la Première nation d'Odanak et Franco-ontarienne, l'honorable juge O'Bonsawin a eu jusqu'à présent une carrière juridique bien remplie. En effet, cette dernière a œuvré au sein des services juridiques de la Gendarmerie royale du Canada, plaidé pour bon nombre d'organismes et a concentré sa pratique sur la santé mentale, le droit du travail et l'emploi, les droits de la personne et bien plus encore.

En 2017, la juge O'Bonsawin fut nommée à la Cour supérieur de justice de l'Ontario, devenant ainsi la première femme autochtone à occuper une telle place au sein de cette cour.

S'exprimant parfaitement en abénaquis, en français et en anglais, l'honorable juge O'Bonsawin nous démontre qu'il est possible d'assurer une représentation autochtone et des deux langues officielles au sein des structures politiques et juridiques du Canada. D'ailleurs, comme l'a souligné le ministre de la Justice, l'honorable David Lametti, « il n'y aucun doute qu'il y a des candidats autochtones qualifiés qui parlent les deux langues officielles ».

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations à l'honorable juge O'Bonsawin et nous sommes ravis de constater que le banc de juges de notre plus haut tribunal au pays est maintenant composé entièrement de magistrats bilingues en mesure d'entendre et comprendre tous ses dossiers dans les deux langues officielles du Canada. Afin de maintenir un banc de juges bilingues à la Cour suprême du Canada pour les années à venir, il est désormais important que le projet de loi C-32 soit adopté rapidement afin notamment d'enlever l'exception relative aux juges de la Cour suprême du Canada retrouvée à l'article 16 de la *Loi sur les langues officielles* du Canada.

-30-



AJEFNB
18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier, Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
506-853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca